



**IHS
CGT
86**

21 Bis rue Arsène Orillard

86000 POITIERS

05 49 60 34 70

ihsvienne@gmail.com

<https://ihscgt86.org>



**Institut d'Histoire Sociale
CGT de la Vienne**

**Adhérer, c'est
soutenir l'action de
l'Institut d'Histoire
Sociale de la
Vienne.**

**Nous interpellons
tous les syndicats
n'ayant pas encore
effectué cette
démarche à nous
rejoindre.**

Les envois se font par
courrier électronique sauf
pour celles et ceux
n'ayant pas d'adresse
mail.

Merci de nous informer de
vos coordonnées.

CONTACT

**N° 38
SEPTEMBRE
2025**

*"La voie la plus courte pour l'avenir est toujours
celle qui passe par l'approfondissement du passé"*

Aimé Césaire

130 ans, ça se fête !

La CGT aura 130 ans dans quelques jours, le 23 septembre exactement. C'est à cette date, en effet, qu'en 1895, à Limoges 28 fédérations d'industries et de métiers, 18 bourses du travail et 126 syndicats autonomes fondent la Confédération Générale du Travail, 1ère confédération syndicale créée en France, dont le déploiement et la structuration ont influencé toutes les autres.

Pas plus que ses fondateurs n'imaginaient en créant la CGT, qu'après bien des vicissitudes mais aussi de grands moments de luttes et de conquêtes sociales et démocratiques, elle serait toujours là 130 ans plus tard. Nous ne pouvons aujourd'hui prédire ce que sera l'avenir de notre organisation, sans laquelle notre pays ne serait pas tout à fait ce qu'il est.

La seule chose dont nous sommes certain-es, c'est que le besoin des travailleuses et des travailleurs de s'organiser pour se faire respecter, pour lutter et gagner des droits, sera présent aussi longtemps que durera l'exploitation capitaliste.

La CGT c'est une longue histoire, c'est aussi une CGT qui fait l'histoire. C'est une CGT de luttes, de conquêtes, de résistances dont nous sommes fier-es. Elle s'est toujours trouvée résolument du côté du monde du travail, avec des militants-es qui la construisent et qui se construisent aussi grâce à elle.

C'est aussi l'occasion de fêter cet engagement de milliers d'inconnues qui portent ses valeurs et qui changent la société.

Vous pouvez, pour approfondir vos acquis, prendre connaissance des 130 portraits de militantes et militants dans l'ouvrage de l'IHS que vous pouvez acquérir auprès de l'Institut de la Vienne.

Et maintenant, que l'histoire continue !

Alain Peyrotte
Président de l'IHS de la Vienne

Suppression des privilèges

Hier, le 4 août 1789

Aujourd'hui... ?

La nuit du 4 août 1789 est la séance de l'Assemblée Nationale constituante au cours de laquelle fut votée la suppression des privilèges féodaux. C'est là un événement décisif de la Révolution française.

Depuis le 14 juillet 1789 s'est développé en France, surtout dans les campagnes, une vague de révoltés appelée « la grande peur ». Les paysans s'en prennent aux seigneurs, à leurs biens, leurs archives et tout ce qui peut établir leurs droits féodaux.

Face à cette instabilité, deux solutions sont envisagées par l'Assemblée constituante. La première veut réaffirmer les valeurs de la propriété et donc contrôler la révoltée. Cette solution sera rejetée pour ne pas renforcer l'opposition des paysans. La seconde envisage d'instaurer un bureau de secours pour aider les plus pauvres. Cette solution sera également rejetée ne répondant pas à l'urgence de la situation.

Le 4 août 1789, en fin de soirée, Louis Marie Antoine de Noailles, propose à l'Assemblée Nationale de supprimer les privilèges pour ramener le calme dans les provinces. Tour à tour, dans une ambiance indescriptible, Guy Le Guen de Kerangal, Alexandre de Beauharnais, Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, l'évêque Anne-Louis-Henri de la Fare vont surenchérir en supprimant les banalités, les pensions sans titre, les juridictions seigneuriales, le droit de chasse, les privilèges ecclésiastiques.

D'autres propositions viennent s'ajouter : telle que l'abus des pensions militaires ou encore la remise en cause des droits de la noblesse qui vit de façon très opulente, se verse des traitements excessifs, accumule dons et largesses, tout cela pris sur la part qui devrait revenir à la campagne. D'autres encore proposent l'égalité entre toutes les classes de citoyens et leur admissibilité dans tous les emplois civils, militaires ou ecclésiastiques.

C'est également la demande de l'extinction des justices seigneuriales et les abus du régime féodal qui écrase l'agriculture. Le droit de la classe est démontré comme un fléau. Son abolition doit pouvoir donner à tous une leçon d'humanité et de justice.

En une nuit, la séance se termine en apothéose. Les fondements du système s'effondrent. Les décrets du 4 août 1789 sont définitivement rédigés le 11 août 25 Louis XVI contraint et forcé devra reconnaître ces décrets le 5 octobre et c'est ainsi que disparaissent les privilèges des ecclésiastiques, des nobles, des corporations, des villes ou des provinces.



Entre le Tiers état dont certains députés modérateurs, les ecclésiastiques et la noblesse dans sa majorité qui ont cherché à freiner, minimiser cette décision audacieuse la nuit du 4 août sera déterminante dans la construction de la République.

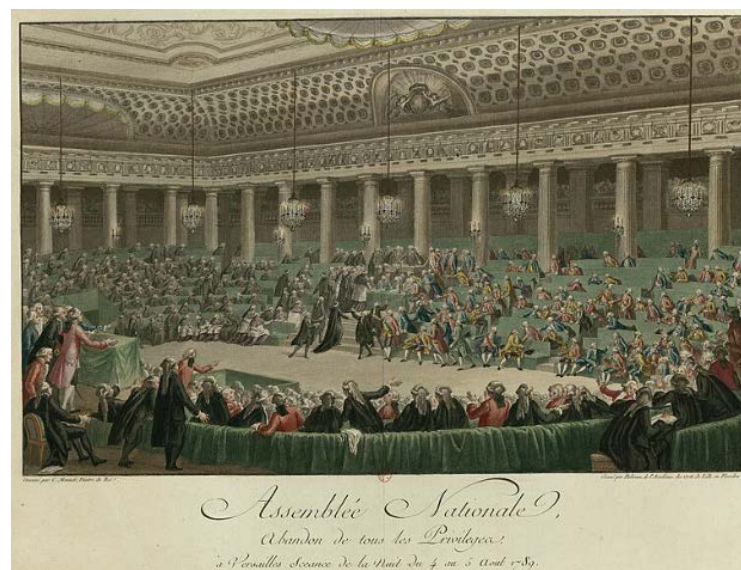
Il faudra néanmoins plusieurs années de complications et de tentatives de remises en cause pour que finalement la convention par décret du 17 juillet 1793 déclare finalement que tous les privilèges féodaux seront abolis sans indemnités ni contrepartie.

Aragon écrivait : « *Rien n'est jamais acquis à l'homme* ». Cette vérité peut se vérifier aujourd'hui, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture, de la communication, de l'alimentation, de l'industrie, etc. Les lobbies sont présents partout avec des portes ouvertes au plus haut sommet de l'Etat comme à l'Elysée, l'Assemblée Nationale, le Sénat...

La loi Duplomb est un exemple flagrant dans le domaine de l'agriculture, que ceux qui dominent économiquement le pays veulent aussi le diriger politiquement. Pour cela, ils ont besoin d'élus sur lesquels s'appuyer pour se doter de lois qui leur permettent leur production même si cela est néfaste à l'avenir de la population. (Il aura fallu près d'un siècle pour supprimer l'usage de l'amiante).

Dans la société libérale d'aujourd'hui, le capitalisme a toujours son fil conducteur : le profit le plus élevé à court terme. L'intérêt des actionnaires reste leur mode de pensée.

Cependant il est toujours possible que le peuple se redresse, avec pour exemple récent plus de deux millions de signatures obtenues en moins de quinze jours contre la loi Duplomb, on peut penser qu'avec des formes de luttes et de réactions variées, les femmes et les hommes peuvent réagir et faire d'autres choix politiques pour leur avenir ?



Pour compléter vos connaissances, vous pouvez lire ou relire :

« Jean Jaurès, Histoire socialiste de la Révolution Française » (Editions sociales).

« Histoire de la France contemporaine tome 1 » (Editions sociales).

Recherches et documentation Michel DIOT



***Décès de notre camarade Jacques THIBAUT,
ancien secrétaire général de l'Union
Départementale CGT de la Charente.***

Après des années à la tête de l'UD CGT, il est devenu responsable confédéral de la formation syndicale, un domaine qu'il jugeait essentiel au développement des militantes et militants.

Il a notamment contribué à la création et au développement des instituts du travail.

En 2020, Jacques a été l'initiateur et co-fondateur de l'Institut d'Histoire Sociale CGT de la Charente, soucieux de transmettre aux nouvelles générations l'histoire et la mémoire ouvrière du département.

Il a été à l'origine de plusieurs publications retraçant des combats majeurs.

L'IHS CGT de la Vienne présente à sa famille et à l'Union Départementale CGT de la Charente ses sincères condoléances.

Composition du Conseil d'Administration de l'IHS-CGT de la Vienne

Président	PEYROTTE Alain	Vice-Président	RICHARD Nicolas
Secrétaire	ANTUNES Jocelyne	Secrétaire Adjoint	VIOT Bernard
Trésorier	CHIL Jean-Pierre	Trésorier Adjoint	FRANCOIS Alain

Membres

AMAND Patrick	CATROU Marion	COUDRET Jean-Jacques
FUZEAU Claude	GARRETA Jean-François	GUITTONNEAU Jean-Philippe
LARTIGUE Xavier	MINAULT Philippe	RENARD Franck

ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS OU PRIVÉS, RÉUNIONS OU RÉCEPTIONS ?

Cousin traiteur
Le goût du partage

BISTRO CHIC

RDV - Le Rendez-vous
4, rue Annet Segeron
Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

ART & GASTRONOMIE

L'Atelier
Le Grand Large
10, Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94
contact@atelier-poitiers.fr

Notre service traiteur,
nos restaurants et
nos salons de réception
de 20 à 500 personnes
sont à votre disposition

Service traiteur : 7, rue Marcellin Berthelot - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

Nos établissements disposent de
parkings gratuits et faciles d'accès

LA ROCHELLE

Page 4